Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260122-2026CM22JANV03-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 JANVIER 2026

N°2026-CM22JANV-03

AFFAIRES GÉNÉRALES : Fonds Célestin BLÉVIN : dépôt d'archives communales anciennes aux Archives Départementales, signature d'une convention

Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux janvier, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 15 décembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Julian EVENO, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. David GEFFROY, Mme Sophie BEGOT, M. Frédéric ANDRÉ, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

M. Vincent COQUET, Mme Nicole ROUVET, M. Olivier SUFFICE, M. Romuald GALERME, M. Germain EVO

Pouvoir remis :

M. Vincent COQUET à Mme Dominique LE MEUR, Mme Nicole ROUVET à Mme Michelle LE PETIT, M. Romuald GALERME à M. Yves BLEUNVEN, M. Olivier SUFFICE à M. Pierre LE PALUD

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 23 – Pouvoirs : 4 – Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Patrick CAINJO

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune dispose d'un fonds d'archives conséquent, dit "Fonds BLÉVIN » relatif à une figure marquante de la vie politique locale.

Cette personnalité a exercé les fonctions de conseiller municipal de Grand-Champ à compter de 1959, puis de maire de 1965 à 2001, période durant laquelle il a profondément marqué l'histoire de la commune par son engagement, son action et sa personnalité.

Ce fonds d'archives, présentant un intérêt patrimonial potentiel, nécessite une expertise approfondie afin d'en déterminer la valeur historique, scientifique et administrative.

Dans cette perspective, la commune s'est rapprochée du service des Archives Départementales, afin de bénéficier de son accompagnement méthodologique et technique dans l'analyse, l'évaluation et le traitement de ce fonds.

Le travail a démarré sur le dernier trimestre 2025. Le dépôt de ces archives aux Archives Départementales permettrait :

- D'assurer des conditions de conservation optimales ;
- De faciliter l'accès aux documents pour les chercheurs et le public (communication et valorisation élargies) ;
- De contribuer à un gain de place dans les locaux de la mairie.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L 212-11 à L 212-14 du code du patrimoine ;

CONSIDÉRANT que la commune conserve un ensemble cohérent et conséquent de documents de l'ancien Maire Célestin BLÉVIN, que ces documents sont relatifs à ses différents mandats et recouvrent une carrière politique très riche ;

CONSIDÉRANT que cet ensemble d'archives constituant le « fonds Célestin BLÉVIN » peut être déposé auprès des Archives Départementales ;

CONSIDÉRANT que la commune a la possibilité d'emprunter les documents déposés aux Archives Départementales du Morbihan pour les besoins de services ;

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260122-2026CM22JANV03-DE

GRAND CHAMP

CONSIDÉRANT que les documents pris en charge par le service départemental d'archives restent la propriété de la commune et constituent un dépôt de nature révocable, sous réserve toutefois que les conditions de conservation et de communication soient requises ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : APPROUVE le principe de dépôt aux Archives Départementales du Morbihan des documents suivants : « Fonds d'archives de l'ancien Maire de Grand-Champ, Célestin BLÉVIN » ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dépôt.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

MAIRIE DE GRAND-CHAMP 56 (Morbihan)

Le Secrétaire de séance,
M. Patrick CAINJO